

Public Safety – Sécurité publique
Office of the Fire Marshal – Bureau du prévôt des incendies

BULLETIN N° 2012-03

TO: New Brunswick Fire Chiefs

DESTINATAIRES : Chefs des services
d'incendie du
Nouveau-Brunswick

FROM: Norman J. Thibodeau

EXPÉDITEUR : Norman J. Thibodeau

COPIES :

- Kevin Mole
- Denis Deveau
- Ken Harris
- Regional Fire Marshals
- Local Service Managers
- Regional Fire Inspectors

COPIES :

- Kevin Mole
- Denis Deveau
- Ken Harris
- Prévôts régionaux des incendies
- Gestionnaires des services locaux
- Inspecteurs régionaux en sécurité-incendie

DATE: February 6, 2012

DATE : Le 6 février 2012

**RE: 5" Fire Department
Connections**

**OBJET : Raccords-pompier de
cinq pouces**

This Bulletin has been jointly developed by Technical Inspection Services and the Office of the Fire Marshal.

Le présent bulletin a été préparé conjointement par les Services d'inspection technique et le Bureau du prévôt des incendies.

The Chief Fire Inspector has had a query from a designer regarding a City requirement for a single 5" Storz connection in lieu of two 2 1/2" connections.

L'inspecteur en chef en sécurité-incendie a reçu une demande d'un concepteur au sujet d'une exigence municipale nécessitant un raccord de cinq pouces Storz plutôt que deux raccords de deux pouces et demi.

This bulletin is being released to ensure NFPA 13 and 14 requirements are being followed throughout the province. NFPA dictates fire department connections shall consist of two 2 1/2" connections except when the sprinkler riser is not more than 3" diameter.

Le présent bulletin vous est envoyé en vue de garantir le respect des normes 13 et 14 de la NFPA partout dans la province. La NFPA stipule que les raccords-pompier doivent consister en deux raccords de deux pouces et demi, sauf si le diamètre de la colonne montante du gicleur ne dépasse pas trois pouces de diamètre.

An NFPA representative indicated a few reasons for this requirement. are; the double connection would allow for a second hose line to be added, it would allow a fire apparatus to be swapped out if necessary. There are questions regarding hydraulic limitations with the use of 5" connections for high buildings and, mutual aid fire departments may not have the proper connections for hook up to a single 5" connection.

Voici quelques motifs évoqués par un représentant de la NFPA pour cette exigence : le double raccord permettrait l'ajout d'un deuxième établissement de tuyaux et de remplacer du matériel de lutte contre les incendies en cas de besoin. Certaines préoccupations ont été soulevées concernant les contraintes hydrauliques que pourraient poser l'emploi de raccords de cinq pouces pour les bâtiments plus hauts et le fait de savoir si les services d'incendie qui s'entraident ont tous les prises nécessaires au branchement d'un raccord unique de cinq pouces.

If you have any questions please contact Technical Inspection Services 506-453-2336 or the Office of the Fire Marshal 506-453-2004.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec les Services d'inspection technique au 506-453-2336 ou le Bureau du prévôt des incendies au 506-453-2004.

Le prévôt des incendies par intérim,



Norman J. Thibodeau
Acting Fire Marshal

